

La réglementation tunisienne interdit :

- d'une part l'utilisation des eaux usées brutes, et
- d'autre part l'irrigation des cultures consommables crues par les eaux usées traitées, notamment les cultures maraichères.

Les principales cultures figurant dans la liste des cultures autorisées à être irriguées par les EUT conformément à la réglementation en vigueur sont l'arboriculture, les cultures fourragères, les cultures industrielles et les céréales.



Tunisie – Site pilote réalisé par le projet ACCBAT pour l'irrigation avec les EUT du centre arboricole de la Station Expérimentale de l'IRGREF à Oued Souhil.

La réutilisation agricole est soumise à une réglementation spécifique (normes, cahier des charges d'exploitation, liste des cultures autorisées) afin d'éviter les impacts et retombées négatives sur la santé humaine, les produits et l'environnement.

La mauvaise qualité des EUT n'est pas seulement très dangereuse pour l'environnement mais représente aussi une contrainte pour l'utilisation des techniques modernes d'irrigation. Pour surmonter ce problème, le projet ACCBAT a réalisé des projets pilotes dans le périmètre irrigué de Oued Souhil (Nabeul), avec une technologie innovante et performante pour améliorer la qualité des EUT et permettre l'irrigation localisée très économe en eau.

Pour nous contacter :

<http://accbat.eu>

http://ec.europa.eu/europeaid/index_en.htm

<http://www.enpicbmed.eu>

Le projet « Adaptation au Changement Climatique à travers l'amélioration de la gestion de la demande en eau dans les cultures irriguées par l'introduction de nouvelles Technologies et de Meilleures Pratiques agricoles ACCBAT » est mis en œuvre dans le cadre du Programme IEVP CT Bassin Maritime Méditerranée (www.enpicbmed.eu). Son budget total est de 4,998,152.50 euros et il est financé, pour un montant de 4,498,152.50 euros (90%), par l'Union européenne à travers la politique européenne de voisinage et de partenariat.

L'Union européenne est constituée de 28 États membres qui ont décidé de mettre graduellement en commun leur savoir-faire, leurs ressources et leur destin. Ensemble, durant une période d'élargissement de plus de 50 ans, ils ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en maintenant leur diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles. L'Union européenne est déterminée à partager ses réalisations et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières.

Le Programme IEVP CT Bassin Méditerranéen 2007-2013 est une initiative de coopération transfrontalière multilatérale financée par l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP). L'objectif du Programme est de promouvoir un processus de coopération durable et harmonieuse au niveau du bassin méditerranéen en traitant les défis communs et en valorisant ses potentialités endogènes. Il finance des projets de coopération en tant que contribution au développement économique, social, environnemental et culturel de la région méditerranéenne. Les 14 pays suivants participent au Programme: Chypre, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Autorité palestinienne, le Portugal, l'Espagne, la Syrie (participation actuellement suspendue), la Tunisie. L'Autorité de Gestion Commune (AGC) est la Région Autonome de Sardaigne (Italie). Les langues officielles du Programme sont l'arabe, l'anglais et le français.

Cette publication a été produite avec l'aide financière de l'Union européenne dans le cadre du Programme IEVP CT MED. Le contenu de ce document est la seule responsabilité de l'ICU et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne ou celles des structures de gestion du Programme.



Projet financé par
L'UNION EUROPÉENNE



IEVP
CTMED

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
EN MÉDITERRANÉE



REGIONE AUTÓNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA



La réutilisation des Eaux Usées Traitées en irrigation en Tunisie





Tunisie – Les agrumes du périmètre irrigué de la Soukra

Avec un potentiel en eau inférieur au quota minimum requis, soit 450 m³ par habitant et par an, la Tunisie fait partie des pays sous stress hydrique.

La croissance démographique, l'augmentation de la demande en eau des différents secteurs économiques du pays et les changements climatiques avec une fréquence de plus en plus prononcée d'épisodes secs en période hivernale, ont entraîné une pression accrue sur les ressources hydrauliques conventionnelles. Cette situation a été à l'origine de la recherche de ressources alternatives telles que les eaux usées traitées (EUT) pour l'usage agricole, qui est le plus gros consommateur en eau dont la part représente actuellement près de 80 % de la demande de tous les secteurs sociaux et économiques du pays.

Après la Stratégie Décennale de Mobilisation des Ressources en Eau (1990-2000) la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est devenue un axe principal de la stratégie nationale de gestion rationnelle et durable des ressources en eau avec les eaux usées traitées comme ressource alternative. Une réglementation a été prévue et mise en vigueur depuis 1975 avec la parution du Code des Eaux.

*En 2014, 110 stations
d'épuration ont produit 237
millions de m³ d'eaux usées
traitées*

*Les EUT constituent une
ressource en eau additionnelle et
représentent actuellement près
de 5% des ressources disponibles*

*En Tunisie la surface aménagée
pour l'irrigation par les EUT
est de 8100 ha répartie sur 28
périmètres irrigués*



*Tunisie – terrain de golf de la Soukra irrigué
avec les eaux usées traitées*

Ainsi, le Ministère chargé de l'Agriculture autorise l'irrigation avec les eaux usées traitées en concertation avec le Ministère chargé de la Santé et le Ministère chargé de l'Environnement.

Les domaines de réutilisation des EUT autre que les périmètres irrigués sont:

- l'irrigation des terrains de golf: 1040 ha
- l'irrigation des espaces verts: 450 ha
- la recharge des nappes

Les eaux usées sont traitées principalement au niveau secondaire pour l'élimination des matières en suspension, des flocculants et de la charge biologique.